

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Esther Hartmann*

Date de dépôt : 2 décembre 2010

Interpellation urgente écrite

Quelle réelle place est accordée à l'éducation citoyenne dans la nouvelle grille horaire du cycle d'orientation ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2011, entrera en vigueur une nouvelle organisation du cycle d'orientation afin de respecter la volonté populaire et de suivre le programme d'enseignement romand.

Dans ce contexte, une nouvelle grille horaire a été conçue qui tient compte des nombreux paramètres nécessaires à respecter tous les engagements de l'Etat.

L'éducation citoyenne vise à faire des élèves des citoyens responsables impliqués dans la vie civique et politique de leur pays. Ce point est d'ailleurs aussi très présent dans le programme d'enseignement romand.

Or, à partir de 2011, cet enseignement sera uniquement donné dans ce qui est encore à l'heure actuelle la 7^{ème} du cycle.

A cet âge, les élèves ne disposent pas encore de leur pleine capacité de discernement et de réflexion. La compréhension des institutions et des règles de fonctionnement de nos institutions politiques demeure somme toute limitée.

Ce n'est certainement pas un hasard si cet enseignement ne débutait qu'une année plus tard. En 7^{ème} année, une première sensibilisation à l'éducation citoyenne était proposée par des maîtres de classe grâce à des aspects de gestion de la vie scolaire (respect des règles, participation de chacun,...).

En n'offrant l'éducation citoyenne que lors d'une seule année, le risque est grand que cet enseignement ne soit réduit à un simple apprentissage du respect des règles scolaires.

Ma question : Le conseil d'Etat a-t-il envisagé des mesures particulières afin que l'enseignement de l'éducation citoyenne garde toute son envergure et son importance dans la formation des citoyens de demain ?